

FERMACELL

Garantie du Système

1.

Nous garantissons directement à chaque maître d'ouvrage, pour la durée de 5 ans à partir de la date de livraison de la marchandise, que nos produits présentent au moment de la livraison les propriétés spécifiés dans nos documents d'informations générales sur les produits.

2.

En plus, nous garantissons à chaque maître d'ouvrage que toutes les composantes du système, que nous proposons avec nos marques, répondent aux fonctions promises dans leurs effets conjoints.

3.

Ces promesses de garantie sont applicables exclusivement dans la mesure où nos accessoires originaux, faisant partie du système, sont utilisés et que toutes nos instructions de façonnage sont respectées.

4.

Cette garantie s'étend exclusivement à nos activités consultatives et aux remplacements de matériaux dans le cadre d'une livraison de produits nouveaux.

5.

Cette garantie est en outre valable uniquement dans le cadre de la garantie légale fournie par le vendeur envers l'acheteur en raison des défauts de la chose.

6.

En plus, nous assumons notre responsabilité dans le cadre légal de la responsabilité du fait des produits.

